

Déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, au nom de l'Union européenne, à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, le 9 août 2017

Il y a dix ans, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), qui instaurait un cadre pour les droits, la dignité et le bien-être des peuples autochtones.

Depuis, la reconnaissance et la compréhension des problèmes auxquels se heurtent les peuples autochtones ont progressé. Cette évolution positive est le fruit d'un renforcement de la coopération et des partenariats entre les États, la société civile dans son ensemble et les peuples autochtones. Ces partenariats ont vu le jour grâce à la volonté des peuples autochtones de se battre pour faire respecter leurs droits, avec l'objectif de mettre fin à toute forme de discrimination et de dénoncer les violations des droits de l'homme et les injustices dont ils sont victimes.

Bien que les peuples autochtones représentent moins de 5 % de la population mondiale, ils constituent 15 % des individus les plus pauvres de la planète. Par ailleurs, ils sont souvent les premières victimes lors d'une dégradation de la situation des droits de l'homme.

Pour soutenir les droits des peuples autochtones tels que définis dans l'UNDRIP, l'UE a mis en place un éventail de politiques, sous forme d'instruments dans le domaine des droits de l'homme, du développement et du financement. La coopération bilatérale entre l'UE et de nombreux pays met fortement l'accent sur la participation des peuples autochtones à la société des pays dans lesquels ils vivent, que ce soit au niveau local ou national. Par ailleurs, l'UE a pris des mesures pour lutter contre la violence à l'égard des peuples autochtones et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier lorsqu'ils œuvrent pour la protection des terres et des ressources naturelles. Elle contribue, au moyen de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, à protéger les défenseurs des droits des peuples autochtones dont la sécurité est menacée.

Cette volonté de prévenir les menaces et la violence et de protéger ceux qui pourraient en être victimes a été rappelée dans les conclusions du Conseil sur les peuples autochtones, adoptées le 15 mai dernier.

L'UE continuera d'œuvrer aux côtés des peuples autochtones à combattre les discriminations et les inégalités qui les concernent. C'est pourquoi elle est déterminée à ce que les peuples autochtones soient inclus dans le programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre duquel elle appliquera une approche de la coopération au développement fondée sur les droits et englobant l'ensemble des droits de l'homme afin que personne ne soit laissé pour compte. L'action de l'UE dans ce domaine sera guidée par le consensus européen pour le développement.

L'UE a à cœur de poursuivre, à tous les niveaux de coopération, le dialogue engagé avec les peuples autochtones afin de maximiser l'impact des mesures qu'elle a prises. Elle travaillera avec tous ses partenaires, à commencer par les peuples autochtones eux-mêmes, afin de veiller à ce que la communauté internationale continue de s'engager, au cours des années à venir, en faveur de l'UNDRIP.